

CDHR : le fisc publie de nouveaux outils pour simplifier la déclaration



© 2025 Les Echos Publishing

À moins de 2 semaines de la date limite (15 décembre 2025) pour déclarer et régler l'acompte de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR), l'administration fiscale vient de publier, à nouveau, des informations complémentaires pour aider les contribuables à comprendre et à effectuer cette démarche nouvelle et complexe.

Après la mise en ligne d'un simulateur, le fisc met, cette fois-ci, à la disposition des contribuables une foire aux questions ainsi qu'un guide de déclaration d'une dizaine de pages. Des documents qui livrent des précisions importantes notamment sur la base de calcul de la CDHR, les revenus exonérés, le traitement des plus-values exceptionnelles, le mécanisme de décote, les impositions à retenir, les interactions avec d'autres dispositifs (la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, le prélèvement à la source...) ou encore la prise en compte des crédits et réductions d'impôt.

L'estimation des revenus

Après lecture du guide, on retiendra que les revenus non connus avec certitude à la date de la déclaration de l'acompte doivent être estimés. Si nécessaire, le contribuable pourra

faire un versement complémentaire d'acompte jusqu'au 24 décembre 2025 inclus, en cliquant sur le lien « En savoir plus » dans le cadre dédié à l'acompte de contribution différentielle sur les hauts revenus.

Autre élément à noter, lorsque le contribuable effectuera sa déclaration des revenus 2025 au printemps 2026, le montant de l'acompte de contribution différentielle sur les hauts revenus qu'il aura acquitté sera automatiquement déduit de la contribution différentielle due. L'éventuel excédent d'acompte sera imputé sur l'imposition due par ailleurs (impôt sur le revenu ou prélèvements sociaux) ou sera remboursé s'il est supérieur à l'imposition due.

Pour accéder à la foire aux questions, [cliquez ici.](#)

Pour accéder au guide de déclaration, [cliquez ici.](#)

Pour accéder au simulateur, [cliquez ici.](#)

© 2025 Les Echos Publishing